

Procès-verbal du Conseil municipal du mardi 10 avril 2012 à 20 heures 30

*L'an deux mil douze, le dix du mois d'avril, à vingt heures trente,
le Conseil municipal de GOURDON s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence
de Madame Marie-Odile DELCAMP, Maire, en session ordinaire.*

Nombre de conseillers en exercice : 26

Nombre de présents : 16

Nombre de procurations : 6

Nombre de votants : 22

Étaient présents (16) : Madame Marie-Odile DELCAMP, Madame Nadine SAOUDI, Monsieur Roger GUITOU, Monsieur Michel CAMMAS, Monsieur Jacques GRIFFOUL, Monsieur Étienne BONNEFOND, Monsieur Christian LALANDE, Madame Marie-Josée ALBA-BOUSCASSE, Madame Simone LACASTA, Madame Claudine LACOMBE, Monsieur Philippe CAMBOU, Madame Delphine SOUBIROUX-MAGREZ, Monsieur Philippe DELCLAU, Monsieur Michel PICAUDOU, Monsieur Christian BOUTHIE, Monsieur Jean LOUBIÈRES, formant la majorité des membres en exercice.

Étaient excusés (6) et étaient absents (4) : Madame Nathalie DENIS (procuration à Monsieur Roger GUITOU), Madame Simone BOURDARIE (procuration à Monsieur Michel CAMMAS), Madame Nicole DUMEIL (procuration à Monsieur Jacques GRIFFOUL), Monsieur Joël VINADE (procuration à Monsieur Philippe CAMBOU), Madame Corinne BERREBI (procuration à Madame Nadine SAOUDI), Madame Magalie GARRIGUES (procuration à Monsieur Philippe DELCLAU), Monsieur Laurent SERRALLONGA, Madame Claudine SÉGUY, Monsieur Jean JAUBERT, Monsieur Jean-Pierre CABRIÉ.

Questions à l'ordre du jour :

A – Nomination d'un secrétaire de séance

B – Adoption du procès-verbal de la séance du 12 mars 2012 et de la séance du 28 mars 2012

**01 A – Présentation et vote du Compte de gestion et du Compte administratif
2011 de la COMMUNE**

**01 B – Présentation et vote du compte de gestion et du compte administratif 2011 du SERVICE
des EAUX**

**01 C – Présentation et vote du compte de gestion et du compte administratif 2011
du SERVICE de l'ASSAINISSEMENT**

**01 D – Présentation et vote du compte de gestion et du compte administratif 2011
du CINÉMA**

**01 E – Présentation et vote du compte de gestion et du compte administratif 2011
du COMPLEXE TOURISTIQUE**

**02 A – Affectation des résultats 2011 – Compte administratif principal :
BUDGET de la COMMUNE de GOURDON**

02 B – Affectation des résultats 2011 – Compte annexe SERVICE des EAUX

02 C – Affectation des résultats 2011 – Compte annexe SERVICE de l'ASSAINISSEMENT

02 D – Affectation des résultats 2011 – Compte annexe CINÉMA

02 E – Affectation des résultats 2011 – Compte annexe COMPLEXE TOURISTIQUE

03 – Adoption du niveau de vote des budgets pour 2012

04 – Présentation et vote du budget primitif principal 2012 de la COMMUNE

04 A – Vote des subventions

04 B – Vote des quatre taxes

05 – Vote du budget primitif compte annexe 2012 SERVICE des EAUX

06 – Vote du budget primitif compte annexe 2012 SERVICE de l'ASSAINISSEMENT

07 – Vote du budget primitif compte annexe 2012 CINÉMA

08 – Vote du budget primitif compte annexe 2012 COMPLEXE TOURISTIQUE

09 A – Personnel – Actualisation du tableau des effectifs

09 B – Personnel – Actualisation du tableau des effectifs (détails)

10 – Recherches de subventions – Autorisation donnée au Maire pour effectuer toutes démarches

11 – Service des Eaux – Prestation informatique

12 A – Tarifs divers 2012 – Piscine municipale

12 B – Tarifs divers 2012 – Cinéma

13 – Notre-Dame-des-Neiges – Chemin rural dit « de Campagnac à Gourdon » - Rectification d'une omission lors de la modification d'assiette

14 – Questions diverses – Vacance d'un adjoint

Madame le Maire ouvre la séance à 20 heures 40 ; elle procède à l'appel des présents ; elle constate que les conditions de quorum sont remplies et demande à l'assemblée de procéder à l'élection de son secrétaire de séance.

A – Nomination d'un secrétaire de séance

Monsieur Michel CAMMAS est élu secrétaire de séance, à l'unanimité.

B – Adoption du procès-verbal de la séance du 12 mars 2012 et de la séance du 28 mars 2012

Madame le Maire demande si ces procès-verbaux appellent des observations : pas d'observations. Le procès-verbal du 12 mars et le procès-verbal du 28 mars sont adoptés à l'unanimité.

Madame le Maire publie l'ordre du jour et précise que le point n°14 : Vacance d'un adjoint est devenu sans objet et peut être retiré de l'ordre du jour. Monsieur Jean LOUBIÈRES demande à Madame le Maire de bien vouloir l'éclairer sur la chronologie des décisions entourant cette démission.

Madame le Maire lui indique donc qu'après avoir demandé à plusieurs reprises à Monsieur le Premier-adjoint de tirer les conséquences de leurs divergences en lui présentant sa démission et sans réponse de sa part, elle a pris le 2 avril 2012 un arrêté retirant sa délégation à Monsieur Philippe MARTEGOUTE.

Elle explique qu'en effet, à la date de mise sous pli de la convocation pour la présente séance, elle venait de procéder à ce retrait de la délégation de son premier adjoint, d'où l'inscription, obligatoire, de la question à l'ordre du jour du Conseil municipal (cette question devant porter sur le maintien ou non en poste de l'adjoint dessaisi de sa délégation) ; ce n'est que le lendemain de l'envoi des convocations qu'elle a eu connaissance de la démission de l'intéressé de ses mandats d'adjoint et de conseiller municipal.

Depuis lors, cette démission a été acceptée par Monsieur le Sous-préfet, puis cette acceptation est devenue effective le jour où elle a été notifiée à l'intéressé.

La Collectivité ne se trouve donc plus dans la même configuration ni dans le même formalisme obligatoire.

Après le rappel des faits par Madame le Maire, le Conseil décide de retirer effectivement ce point de l'ordre du jour.

01 – Présentation et vote des comptes de gestion et des comptes administratifs

2011 (comptes principaux et comptes annexes)

NOTA BENE : les documents joints au présent dossier, imprimés et présentés au standard des plans comptables M14, M4 et M49, comprennent l'ensemble des pièces, à l'exception des fiches «présentation fonctionnelle», lesquelles ont été mises à la disposition des élus, qui ont pu les consulter en mairie, à leur convenance, aux heures ouvrables, auprès du service comptabilité.

Les comptes de gestion sont soumis à l'approbation de l'assemblée.

Les Comptes administratifs sont soumis à l'approbation de l'assemblée, après que le Maire ait, à cette occasion, cédé réglementairement la présidence de séance à Monsieur Étienne BONNEFOND.

Extrait reçu
en Sous-
Préfecture le
23 avril
2012.
Publié ou
notifié par le
Maire le 23
avril 2012.

01 A – Présentation et vote du Compte de gestion et du Compte administratif 2011 de la COMMUNE

La comptabilité de l'ordonnateur pour l'exercice 2011 présente des reprises des résultats antérieurs, une exécution, et des résultats en tous points conformes aux comptes du Receveur ; ils peuvent l'un et l'autre être résumés comme suit :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	dépenses ou déficit (4)	recettes ou excédent (4)	dépenses ou déficit (4)	recettes ou excédent (4)	dépenses ou déficit (4)	recettes ou excédent (4)
<i>Compte administratif principal</i>						
Résultat antérieur reporté		348 372,17		1 228 418,70		1 576 790,87
Opérations de l'exercice	4 548 750,81	5 037 924,97	1 331 350,34	1 050 412,38	5 880 101,15	6 088 337,35
Totaux	4 548 750,81	5 386 297,14	1 331 350,34	2 278 831,08	5 880 101,15	7 865 128,22
Résultats de clôture		837 546,33		947 480,74		1 785 027,07
Restes à réaliser			1 620 866,75	178 086,62	1 620 866,75	178 086,62
Totaux cumulés	4 548 750,81	5 386 297,14	2 952 217,09	2 456 917,70	7 500 967,90	7 843 214,84
Résultats définitifs		837 546,33	495 299,39			342 246,94

Il convient que le Conseil délibère et se prononce sur le Compte de gestion et sur le Compte administratif principal COMMUNE pour l'exercice 2011.

Après que Messieurs Christian BOUTHIE et Jean LOUBIERES ont obtenu des éclaircissements sur le coût engagé par la commune lors des diverses animations estivales organisées par les diverses associations tels que la Foire-Exposition ou le Comité des Fêtes, Messieurs Jacques GRIFFOUL, Étienne BONNEFOND et Michel CAMMAS répondent que la participation de la Commune représente une aide technique comme pour toutes les associations et que le budget des diverses manifestations a été équilibré sans aucune difficulté.

Monsieur BOUTHIE demande si les recettes correspondant aux droits de mutation sont en augmentation ou en diminution.

Monsieur BONNEFOND répond qu'elles sont stables ; il précise qu'une petite difficulté s'est posée avec les divers opérateurs distribuant l'électricité : en effet toutes les recettes correspondant à la taxe sur l'électricité ne sont pas reversées. Après s'en être inquiété au cours d'une réunion auprès des services d'Électricité Réseau Distribution France (E.R.D.F.), il a pu obtenir un état qui va lui permettre de solliciter les divers prestataires pour l'année à venir.

Appelé à s'exprimer et après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- adopte le compte de gestion principal COMMUNE de l'exercice 2011 à l'unanimité
- adopte le Compte administratif principal COMMUNE de l'exercice 2011 par 19 voix *pour* et 2 abstentions.

Extrait reçu en Sous-Préfecture le 23 avril 2012.
Publié ou notifié par le Maire le 23 avril 2012.

01 B – Présentation et vote du compte de gestion et du compte administratif 2011 du SERVICE des EAUX

La comptabilité de l'ordonnateur pour l'exercice 2011 présente des reprises des résultats antérieurs, une exécution, et des résultats en tous points conformes aux comptes du Receveur ; ils peuvent l'un et l'autre être résumés comme suit :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	dépenses ou déficit (4)	recettes ou excédent (4)	dépenses ou déficit (4)	recettes ou excédent (4)	dépenses ou déficit (4)	recettes ou excédent (4)
<i>Compte administratif principal</i>						
Résultat antérieur reporté		103 362,58		318 238,18		421 600,76
Opérations de l'exercice	698 988,21	705 397,96	168 356,05	180 683,28	867 344,26	886 081,24
Totaux	698 988,21	808 760,54	168 356,05	498 921,46	867 344,26	1 307 682,00
Résultats de clôture		109 772,33		330 565,41		440 337,74
Restes à réaliser			583 515,69	5 374,00	583 515,69	5 374,00
Totaux cumulés	698 988,21	808 760,54	751 871,74	504 295,46	1 450 859,95	1 313 056,00
Résultats définitifs		109 772,33	247 576,28			137 803,95

Il convient que le Conseil délibère et se prononce sur le Compte de gestion et sur le Compte administratif annexe SERVICE des EAUX pour l'exercice 2011.

- Appelé à s'exprimer et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, se prononçant à l'unanimité,
- adopte le Compte de gestion annexe et le Compte administratif annexe SERVICE des EAUX de l'exercice 2011.

Extrait reçu
en Sous-
Préfecture le
23 avril
2012.
Publié ou
notifié par le
Maire le 23
avril 2012.

01 C – Présentation et vote du compte de gestion et du compte administratif 2011 du SERVICE de l'ASSAINISSEMENT

La comptabilité de l'ordonnateur pour l'exercice 2011 présente des reprises des résultats antérieurs, une exécution, et des résultats en tous points conformes aux comptes du Receveur ; ils peuvent l'un et l'autre être résumés comme suit :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	dépenses ou déficit (4)	recettes ou excédent (4)	dépenses ou déficit (4)	recettes ou excédent (4)	dépenses ou déficit (4)	recettes ou excédent (4)
<i>Compte administratif principal</i>						
Résultat antérieur reporté		71 290,00		291 332,19		362 622,19
Opérations de l'exercice	402 052,11	403 641,12	102 214,90	264 434,06	504 267,01	668 075,18
Totaux	402 052,11	474 931,12	102 214,90	555 766,25	504 267,01	1 030 697,37
Résultats de clôture		72 879,01		453 551,35		526 430,36
Restes à réaliser			1 068 012,63	603 000,00	1 068 012,63	603 000,00
Totaux cumulés	402 052,11	474 931,12	1 170 227,53	1 158 766,25	1 572 279,64	1 633 697,37
Résultats définitifs		72 879,01	11 461,28			61 417,73

Il convient que le Conseil délibère et se prononce sur le Compte administratif annexe SERVICE de L'ASSAINISSEMENT pour l'exercice 2011.

Appelé à s'exprimer et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, se prononçant à l'unanimité,

- adopte le Compte de gestion annexe et le Compte administratif annexe SERVICE de l'ASSAINISSEMENT de l'exercice 2011.

Extrait reçu
en Sous-
Préfecture le
23 avril
2012.
Publié ou
notifié par le
Maire le 23
avril 2012.

01 D – Présentation et vote du compte de gestion et du compte administratif 2011 du CINÉMA

La comptabilité de l'ordonnateur pour l'exercice 2011 présente des reprises des résultats antérieurs, une exécution, et des résultats en tous points conformes aux comptes du Receveur ; ils peuvent être résumés comme suit :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	dépenses ou déficit (4)	recettes ou excédent (4)	dépenses ou déficit (4)	recettes ou excédent (4)	dépenses ou déficit (4)	recettes ou excédent (4)
<i>Compte administratif principal</i>						
Résultat antérieur reporté	23 364,44			70 687,57		47 323,13
Opérations de l'exercice	228 538,66	251 903,10	30 690,29	13 409,09	259 228,95	265 312,19
Totaux	251 903,10	251 903,10	30 690,29	84 096,66	259 228,95	312 635,32
Résultats de clôture				53 406,37		53 406,37
Restes à réaliser			210 098,31	64 520,00	210 098,31	64 520,00
Totaux cumulés	251 903,10	251 903,10	240 788,60	148 616,66	469 327,26	377 155,32
Résultats définitifs			92 171,94		92 171,94	

Il convient que le Conseil délibère et se prononce sur le Compte administratif annexe CINÉMA pour l'exercice 2011.

Appelé à s'exprimer et après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- adopte, par 19 voix *pour* et deux abstentions le Compte administratif annexe CINÉMA de l'exercice 2011 ;

- adopte à l'unanimité le compte de gestion annexe CINÉMA de l'exercice 2011

Extrait reçu
en Sous-
Préfecture le
23 avril
2012.
Publié ou
notifié par le
Maire le 23
avril 2012.

01 E – Présentation et vote du compte de gestion et du compte administratif 2011 du COMPLEXE TOURISTIQUE

La comptabilité de l'ordonnateur pour l'exercice 2011 présente des reprises des résultats antérieurs, une exécution, et des résultats en tous points conformes aux comptes du Receveur ; ils peuvent être résumés comme suit :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	dépenses ou déficit (4)	recettes ou excédent (4)	dépenses ou déficit (4)	recettes ou excédent (4)	dépenses ou déficit (4)	recettes ou excédent (4)
<i>Compte administratif principal</i>						
Résultat antérieur reporté		27 722,43		275 189,37		302 911,80
Opérations de l'exercice	99 440,16	171 798,18	205 825,43	146 360,67	305 265,59	318 158,85
Totaux	99 440,16	199 520,61	205 825,43	421 550,04	305 265,59	621 070,65
Résultats de clôture		100 080,45		215 724,61		315 805,06
Restes à réaliser			263 141,50	0,00	263 141,50	0,00
Totaux cumulés	99 440,16	199 520,61	468 966,93	421 550,04	568 407,09	621 070,65
Résultats définitifs		100 080,45	47 416,89			52 663,56

Il convient que le Conseil délibère et se prononce sur le compte de gestion, puis sur le compte administratif COMPLEXE TOURISTIQUE.

Appelé à s'exprimer et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, se prononçant à l'unanimité,

- adopte le Compte de gestion annexe et le Compte administratif annexe COMPLEXE TOURISTIQUE de l'exercice 2011.

Extrait reçu
en Sous-
Préfecture le
23 avril
2012.
Publié ou
notifié par le
Maire le 23
avril 2012.

**02 A – Affectation des résultats 2011 – Compte administratif principal :
BUDGET de la COMMUNE de GOURDON**

En application de l'instruction comptable M 14, il est proposé au Conseil municipal de procéder à l'affectation des résultats constatés lors de l'arrêté des comptes 2011 de la Commune ainsi qu'il suit :

Pour mémoire

Résultat de fonctionnement antérieur reporté	348 372.17 €
Résultat d'investissement antérieur reporté	1 228 418.70 €
Solde d'exécution de la section d'investissement exercice 2011	
Résultat de l'exercice	- 280 937.96 €
Résultat antérieur	1 228 418.70 €
Solde d'exécution cumulé	947 480.74 €
Restes à réaliser au 31 décembre 2011	
Dépenses	1 620 866.75 €
Recettes	178 086.62 €
Solde des restes à réaliser	- 1 442 780.13 €
Besoin de financement de la section d'investissement	
Rappel du solde d'exécution cumulé	947 480.74 €
Rappel du solde des restes à réaliser	-1 442 780.13 €
Besoin de financement de l'investissement	495 299.39 €
Résultat de fonctionnement à affecter	
Résultat de l'exercice	489 174.16 €
Résultat antérieur	348 372.17 €
Total à affecter	837 546.33 €

Il convient d'en délibérer et d'approuver les résultats cumulés de la section de fonctionnement comme suit :

1) Couverture du besoin de financement de l'investissement (crédit du c/ au 1068 sur BP)	495 299.39 €
2) Affectation complémentaire en réserves	0.00 €
3) Restes sur excédents de fonctionnement (à reporter au BP ligne 002 – RECETTES)	342 246.94 €

Il convient d'en délibérer.

Appelé à s'exprimer et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, se prononçant à l'unanimité,
- adopte l'affectation des résultats de 2011 pour la Commune telle qu'elle lui a été présentée.

Extrait reçu
en Sous-
Préfecture le
23 avril
2012.
Publié ou
notifié par le
Maire le 23
avril 2012.

02 B – Affectation des résultats 2011 – Compte annexe SERVICE des EAUX

En application de l'instruction comptable M.49, il est proposé au conseil municipal de procéder à l'affectation des résultats constatés lors de l'approbation du compte administratif 2011 du service des Eaux ainsi qu'il suit :

Au 31 décembre 2011, la section de fonctionnement du budget annexe de l'eau présente un excédent comptable cumulé de 109 772.33 €. La section d'investissement présente un excédent comptable cumulé de 330 565.41 €.

Les restes à réaliser présentent un solde négatif de 578 141.69 €, de sorte que le besoin global de financement de la section d'investissement s'établit à $(330\,565.41 - 578\,141.69) : 247\,576.28$ €.

Cette dernière valeur est à rapprocher immédiatement du montant de l'emprunt inscrit au budget et qui n'a pas été contracté : 252 973.11 €.

Il est dès lors parfaitement naturel et normal que les investissements réalisés et engagés en 2011 ne puissent être couverts par l'autofinancement ; ils n'ont pas vocation à cela en raison de la méthode selon laquelle le budget a été structuré. Ce budget ne comporte, à ce jour, aucune dette et la décision prise lors du vote, le 27 avril 2010, a été d'engager des travaux de modernisation des installations, puis de réfection urgente du réseau. Il s'agit d'une mission sur plusieurs années, pour laquelle la Commune s'appuie sur le SYDED du Lot, *et qu'elle a choisi de financer par recours à l'emprunt.*

Les objectifs annuels annoncés lors du Débat d'Orientations budgétaires 2011 étaient les suivants :

« *Les perspectives 2011 porteront :*

- a) *Sur la maîtrise de la gestion du réseau (modélisation, mise à jour systématique des plans, surveillance quotidienne et analyse des données météorologiques) ;*
- b) *Sur la distribution de l'eau (remplacement de la totalité des compteurs avec adjonction d'un dispositif de relevé à distance). »*

Les objectifs annoncés le 12 mars 2012 lors du Débat d'Orientations budgétaires pour 2012 sont les suivants :

« *Les perspectives 2012 porteront :*

- a) *Sur l'achèvement de la suppression des derniers branchements plomb.*
- b) *Sur la programmation des travaux pluriannuels de rénovation du réseau, en fonction des données collectées désormais dans le cadre de la modélisation et de la surveillance quotidienne.*
- c) *Sur la mise en application de la radio-relève et la réorganisation de la facturation de l'eau (passage de la facturation annuelle à la facturation semestrielle, modernisation des moyens de paiement, par convention avec le Trésor public). »*

Alors que les liquidités en circulation dans le monde représentaient, en 2010, 942 % du P.I.B. mondial (*), et qu'elles progressent de 15% par an, soit près de 4 fois plus vite que le P.I.B., le second semestre 2011 a été marqué par une crise des liquidités dont, en France, les collectivités locales et les Petites et moyennes Entreprises (P.M.E.) ont été parmi les premières victimes. Il n'y a pas eu d'impact sur la gestion des budgets de la ville de Gourdon, par la conjonction de deux facteurs : d'une part en raison du principe d'unité de caisse et d'autre part dans la mesure où, n'ayant pu, dans des conditions acceptables, rembourser partiellement un prêt structuré DEXIA en 2008, à la suite de la vente du camping municipal, nous sommes en excédent de trésorerie depuis lors. Nous venons ainsi de reconduire des placements à hauteur de 1 000 000 € au total sur le budget général (délibération du 23 décembre 2011) et n'avons donc pas mobilisé d'emprunt ni tenté de le faire.

Dans ces conditions il est fondamental de préserver la capacité de financement émanant de la section de fonctionnement de ce budget annexe, dans le respect de la ligne politique que nous nous sommes fixée. Il importe qu'en aucun cas, il ne soit porté durablement atteinte à cette capacité par un recours massif à la capitalisation (autofinancement des dépenses d'investissement), nonobstant la règle visée à l'article L 1612-14 du Code général des Collectivités territoriales qui pourrait conduire à ce que l'excédent de fonctionnement soit en priorité affecté au financement de la section d'investissement, Restes à Réaliser (R.A.R.) inclus. Nous relèverons simplement que le montant prévu de l'emprunt 2011 (252 973.11 €, non repris dans les RAR car non contracté) couvre *intégralement* le besoin de financement, ce qui démontre que le budget 2011 était sincère. Et nous entendons bien réaliser la rénovation du réseau, laissé quasi à l'abandon pendant des années, non pas au rythme lent de nos capacités annuelles d'autofinancement, mais par un recours systématique à l'emprunt, dont la charge financière devra pouvoir être supportée par l'excédent de fonctionnement. Il n'est pas anodin de noter que les premiers équipements modernes qui viennent d'être réalisés sont les compteurs d'eau (pour

assurer une rentrée exacte des recettes) ainsi que la modélisation du réseau ; ils nous permettent de définir les travaux sur les secteurs les plus fuyards afin d'améliorer, au plus vite, notre mauvais ratio achat/facturation : $778\,000\text{m}^3 / 363\,000\text{m}^3 = 46.6\%$.

Spécifiquement, le budget 2012 se situe dans une période charnière en ce qui concerne les modalités de facturation de l'eau : à la suite de la modernisation intégrale du parc de compteurs, nous allons pouvoir modifier progressivement la périodicité de la facturation en 2012, pour qu'en 2013 tous nos abonnés reçoivent deux factures par an. De plus, la partie fixe (abonnement) sera désormais facturée à terme échu, à la date de la facture. Ces dispositions ont une incidence sur le budget de fonctionnement 2012, car le décalage, créé une fois pour toutes, correspond à un non-encaissement de 18 800 € au titre des abonnements et 45 322 € au titre de la refacturation Bouriane. Les prévisions de recettes de fonctionnement 2012 sont réduites d'autant (suivant un processus identique, les recettes du budget annexe assainissement seront, en ce qui les concerne, réduites de 18 380 €).

Dans ce contexte, il est proposé à l'assemblée de n'affecter à l'investissement aucun résultat du fonctionnement de 2011, soit 0 € en recettes du C/1068 et de reprendre intégralement 109 772.33 € en report à nouveau C/002 R.

() mais la masse monétaire créée par les banques centrales dans le monde ne représente que 1% des liquidités à l'échelle planétaire, (et quand même 10 % du PIB mondial) alors que la titrisation et les produits qui en sont dérivés représentent 88 % de ces liquidités. Ainsi, ce sont seulement 12 % des liquidités mondiales qui sont dévolues aux besoins des échanges de biens et de services, c'est-à-dire à l'Economie réelle.*

Pour mémoire

Résultat de fonctionnement antérieur reporté	103 362.58 €
Résultat d'investissement antérieur reporté	318 238.18 €

Solde d'exécution de la section d'investissement exercice 2011

Résultat de l'exercice	12 327.23 €
Résultat antérieur	318 238.18 €
Solde d'exécution cumulé	330 565.41 €

Restes à réaliser au 31 décembre 2011

Dépenses	583 515.69 €
Recettes	5 374.00 €
Solde des restes à réaliser	- 578 141.69 €

Besoin de financement de la section d'investissement

Rappel du solde d'exécution cumulé	330 565.41 €
Rappel du solde des restes à réaliser	- 578 141.69 €
Besoin de financement de l'investissement	247 576.28 €

Résultat de fonctionnement à affecter

Résultat de l'exercice	6 409.75 €
Résultat antérieur	103 362.58 €
Total à affecter	109 772.33 €

Il convient d'en délibérer et d'approuver les résultats cumulés de la section de fonctionnement comme suit :

1) Couverture du besoin de financement de l'investissement (crédit du c/ au 1068 sur BP)	0.00 €
2) Affectation complémentaire en réserves	0.00 €
3) Report à nouveau sur excédents de fonctionnement (à reporter au BP ligne 002 – RECETTES)	109 772.33 €

Il convient d'en délibérer.

Appelé à s'exprimer et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, se prononçant à l'unanimité,
- approuve et adopte l'affectation des résultats telle qu'elle lui a été présentée et explicitée.

Publié ou
notifié par le
Maire le 23
avril 2012.

02 C - Affectation des résultats 2011 – Compte annexe SERVICE de l'ASSAINISSEMENT

En application de l'instruction comptable M.49, il est proposé au conseil municipal de procéder à l'affectation des résultats constatés lors de l'approbation du compte administratif 2011 du Service de l'Assainissement ainsi qu'il suit :

Pour mémoire

Résultat de fonctionnement antérieur reporté	71 290.00 €
Résultat d'investissement antérieur reporté	291 332.19 €

Solde d'exécution de la section d'investissement exercice 2011

Résultat de l'exercice	162 219.16 €
Résultat antérieur	291 332.19 €
Solde d'exécution cumulé	453 551.35 €

Restes à réaliser au 31 décembre 2011

Dépenses	1 068 012.63 €
Recettes	603 000.00 €
Solde des restes à réaliser	- 465 012.63 €

Besoin de financement de la section d'investissement

Rappel du solde d'exécution cumulé	453 551.35 €
Rappel du solde des restes à réaliser	- 465 012.63 €
Besoin de financement de l'investissement	11 461.28 €

Résultat de fonctionnement à affecter

Résultat de l'exercice	1 589.01 €
Résultat antérieur	71 290.00 €
Total à affecter	72 879.01 €

Il convient d'en délibérer et d'approuver les résultats cumulés de la section de fonctionnement comme suit :

1) Couverture du besoin de financement de l'investissement (crédit du c/ au 1068 sur BP)	11 461.28 €
2) Affectation complémentaire en réserves	0.00 €
3) Restes sur excédents de fonctionnement (à reporter au BP ligne 002 – RECETTES)	61 417.73 €

Il convient d'en délibérer.

Appelé à s'exprimer et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, se prononçant à l'unanimité,
- adopte l'affectation des résultats telle qu'elle lui a été présentée.

Extrait reçu
en Sous-
Préfecture le
23 avril
2012.

Publié ou
notifié par le
Maire le 23
avril 2012.

02 D – Affectation des résultats 2011 – Compte annexe CINÉMA

En application de l'instruction comptable M.4, il est proposé au conseil municipal de procéder à l'affectation ou au report des résultats constatés lors de l'approbation du compte administratif 2011 de la régie municipale du cinéma ainsi qu'il suit :

Pour mémoire

Résultat de fonctionnement antérieur reporté	- 23 364.44 €
Résultat d'investissement antérieur reporté	70 687.57 €

Solde d'exécution de la section d'investissement exercice 2011

Résultat de l'exercice	- 17 281.20 €
Résultat antérieur	70 687.57 €
Solde d'exécution cumulé	53 406.37 €

Restes à réaliser au 31 décembre 2011

Dépenses	210 098.31 €
Recettes	64 520.00 €
Solde des restes à réaliser	- 145 578.31 €

Besoin de financement de la section d'investissement

Rappel du solde d'exécution cumulé	53 406.37 €
Rappel du solde des restes à réaliser	-145 578.31 €
Besoin de financement de l'investissement	92 171.94 €

Résultat de fonctionnement à affecter

Résultat de l'exercice	23 364.44 €
Résultat antérieur	-23 364.44 €
Total à affecter	0.00 €

Il conviendra d'en délibérer et d'approuver les résultats cumulés de la section de fonctionnement comme suit :

1) Couverture du besoin de financement de l'investissement (crédit du c/ au 1068 sur BP)	0.00 €
2) Affectation complémentaire en réserves	0.00 €
3) Restes sur déficits de fonctionnement (à reporter au BP ligne 002 – DÉPENSES)	0.00 €

Il convient d'en délibérer.

Appelé à s'exprimer et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, se prononçant à l'unanimité,
- adopte l'affectation des résultats telle qu'elle lui a été présentée.

Extrait reçu
en Sous-
Préfecture le
23 avril
2012.
Publié ou
notifié par le
Maire le 23
avril 2012.

**02 E – Affectation des résultats 2011 – Compte annexe COMPLEXE
TOURISTIQUE**

En application de l'instruction comptable M 14, il est proposé au conseil municipal de procéder à l'affectation des résultats constatés lors de l'arrêté des comptes 2011 du budget annexe du Complexe touristique *Écoute-S'il-Pleut* pour l'exercice 2011 ainsi qu'il suit :

Pour mémoire

Résultat de fonctionnement antérieur reporté	27 722.43 €
Résultat d'investissement antérieur reporté	275 189.37 €

Solde d'exécution de la section d'investissement exercice 2011

Résultat de l'exercice	- 59 464.76 €
Résultat antérieur	275 189.37 €
Solde d'exécution cumulé	215 724.61 €

Restes à réaliser au 31 décembre 2011

Dépenses	263 141.50 €
Recettes	0.00 €
Solde des restes à réaliser	- 263 141.50 €

Besoin de financement de la section d'investissement

Rappel du solde d'exécution cumulé	215 724.61 €
Rappel du solde des restes à réaliser	- 263 141.50 €
Besoin de financement de l'investissement	47 416.89 €

Résultat de fonctionnement à affecter

Résultat de l'exercice	72 358.02 €
Résultat antérieur	27 722.43 €
Total à affecter	100 080.45 €

Il convient d'en délibérer et d'approuver les résultats cumulés de la section de fonctionnement comme suit :

1) Couverture du besoin de financement de l'investissement (crédit du c/ au 1068 sur BP)	47 416.89 €
2) Affectation complémentaire en réserves	0.00 €
3) Restes sur excédents de fonctionnement	52 663.56 €

(à reporter au BP ligne 002 – RECETTES)

Il convient d'en délibérer.

Appelé à s'exprimer et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, se prononçant à l'unanimité,

- adopte l'affectation des résultats telle qu'elle lui a été présentée.

Extrait reçu
en Sous-
Préfecture le
23 avril
2012.
Publié ou
notifié par le
Maire le 23
avril 2012.

03 – Adoption du niveau de vote des budgets pour 2012

Il est proposé à l'assemblée de fixer comme suit le niveau de vote des budgets :

- Au niveau du chapitre en section de Fonctionnement, à l'exception de l'article spécialisé suivant : *C/6574 Subventions aux associations et autres personnes de droit privé*, sur lequel il conviendra de procéder à un vote détaillé ;

- Au niveau de l'opération en section d'Investissement.

Il convient d'en délibérer.

Appelé à s'exprimer et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, se prononçant à l'unanimité,

- adopte l'adoption du niveau de vote des budgets pour 2012.

Extrait reçu
en Sous-
Préfecture le
23 avril
2012.
Publié ou
notifié par le
Maire le 23
avril 2012.

04 – Présentation et vote du budget primitif principal 2012 de la COMMUNE

Il convient ensuite de procéder à l'examen de l'ensemble des prévisions du budget principal qui figurent de façon détaillée sur le document joint au présent rapport, puis au vote, chapitre par chapitre en fonctionnement, (à l'exception de l'article 6574) et opération par opération en investissement.

Monsieur Jean LOUBIÈRES demande les raisons de la baisse des recettes « droits de places ».

Monsieur GRIFFOUL explique qu'il y a eu un dysfonctionnement du service aujourd'hui résolu.

Il convient de délibérer sur le vote du budget primitif principal 2012 de la Commune.

Appelé à s'exprimer et après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- adopte par vingt voix *pour* et deux abstentions le budget primitif principal 2012 de la Commune.

04 A – Vote des subventions

À l'occasion de l'examen des dépenses du chapitre 65 charges de gestion courante, il est procédé au vote des subventions aux associations (*suivant la liste détaillée figurant en pages 109 et 110 du document budgétaire*).

Il convient d'en délibérer.

Messieurs Michel CAMMAS, Philippe DELCLAU et Christian BOUTHIE quittent la salle.

Appelé à s'exprimer et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, se prononçant à l'unanimité des présents,

- adopte la liste des subventions telle que figurant aux pages 109 et 110 du document budgétaire.

Messieurs CAMMAS, Philippe DELCLAU et Christian BOUTHIE reprennent place à la table du Conseil.

Extrait reçu
en Sous-
Préfecture le
13 avril
2012.
Publié ou
notifié par le
Maire le 13
avril 2012.

04 B – Vote des quatre taxes

À l'occasion de l'examen des recettes du chapitre 73, il est procédé au vote des taux des 4 taxes.

Il est proposé au Conseil de voter les taux des taxes suivantes au titre de l'année 2012, sans augmentation, soit :

- 12,22 % pour la Taxe d'Habitation
- 17,51 % pour la Taxe sur le Foncier bâti
- 93,59 % pour la Taxe sur le Foncier non bâti
- 15,09 % pour la Contribution foncière des Entreprises

Il convient d'en délibérer.

Appelé à s'exprimer et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, se prononçant à l'unanimité,

- adopte les taux suivants pour la fiscalité directe locale :

- 12,22 % pour la Taxe d'Habitation
- 17,51 % pour la Taxe sur le Foncier bâti
- 93,59 % pour la Taxe sur le Foncier non bâti
- 15,09 % pour la Contribution foncière des Entreprises.

Extrait reçu
en Sous-
Préfecture le
23 avril
2012.
Publié ou
notifié par le
Maire le 23
avril 2012.

05 – Présentation et vote du budget primitif compte annexe 2012 du SERVICE des EAUX

Il convient de procéder à l'examen de l'ensemble des prévisions du budget qui figurent de façon détaillée sur le document joint au présent rapport puis au vote, chapitre par chapitre en fonctionnement, et opération par opération en investissement.

Il est proposé au Conseil municipal d'adopter le projet de Budget primitif annexe du Service des Eaux pour l'exercice 2012.

Celui-ci, examiné par la Commission des Finances, se présente en équilibre pour les sections d'exploitation et d'investissement, ainsi qu'il suit :

Section de Fonctionnement :	Dépenses :	755 772.33 €
	Recettes :	755 772.33 €
Section d'Investissement :	Dépenses :	908 515.69 €
	Recettes :	908 515.69 €

Il convient d'en délibérer.

Appelé à s'exprimer et après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- adopte à l'unanimité les chapitres de la Section de Fonctionnement tels que proposés pour l'année 2012 ;
- adopte à l'unanimité les opérations de la Section d'Investissement telles que proposées pour l'année 2012.

Extrait reçu
en Sous-
Préfecture le
23 avril
2012.
Publié ou
notifié par le
Maire le 23
avril 2012.

06 – Présentation et vote du budget primitif compte annexe 2012 du SERVICE de l'ASSAINISSEMENT

Il convient ensuite de procéder à l'examen de l'ensemble des prévisions du budget qui figurent de façon détaillée sur le document joint au présent rapport puis au vote, chapitre par chapitre en fonctionnement, et opération par opération en investissement.

Il est proposé au Conseil municipal d'adopter le projet de Budget primitif annexe du Service de l'Assainissement pour l'exercice 2012.

Celui-ci, examiné par la Commission des Finances, se présente en équilibre pour les sections d'exploitation et d'investissement, ainsi qu'il suit :

Section de Fonctionnement :	Dépenses :	441 467.73 €
	Recettes :	441 467.73 €
Section d'Investissement :	Dépenses :	1 757 062.63 €
	Recettes :	1 757 062.63 €

Il convient d'en délibérer.

Appelé à s'exprimer et après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- adopte à l'unanimité les chapitres de la Section de Fonctionnement tels que proposés pour l'année 2012 ;
- adopte à l'unanimité les opérations de la Section d'Investissement telles que proposées pour l'année 2012.

Extrait reçu
en Sous-
Préfecture le
23 avril
2012.
Publié ou
notifié par le
Maire le 23
avril 2012.

07 – Présentation et vote du budget primitif compte annexe 2012 du CINÉMA

Il sera procédé à l'examen de l'ensemble des prévisions du budget qui figurent de façon détaillée sur le document joint au présent rapport puis au vote, chapitre par chapitre en fonctionnement, et opération par opération en investissement.

Il est proposé au Conseil municipal d'adopter le projet de Budget primitif annexe du Cinéma pour l'exercice 2012.

Celui-ci, examiné par la Commission des Finances, se présente en équilibre pour les sections d'exploitation et d'investissement, ainsi qu'il suit :

Section de Fonctionnement :	Dépenses :	251 650.00 €
	Recettes :	251 650.00 €
Section d'Investissement :	Dépenses :	223 713.37 €
	Recettes :	223 713.37 €

Il convient d'en délibérer.

Appelé à s'exprimer et après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- adopte par 20 voix *pour* et 2 abstentions les chapitres de la Section de Fonctionnement tels que proposés pour l'année 2012 ;

- adopte par 20 voix *pour* et 2 abstentions les opérations de la Section d'Investissement telles que proposées pour l'année 2012.

Extrait reçu
en Sous-
Préfecture le
23 avril
2012.
Publié ou
notifié par le
Maire le 23
avril 2012.

08 – Présentation et vote du budget primitif compte annexe 2012 du COMPLEXE TOURISTIQUE

Il convient ensuite de procéder à l'examen de l'ensemble des prévisions du budget qui figurent de façon détaillée sur le document joint au présent rapport puis au vote, chapitre par chapitre en fonctionnement, et opération par opération en investissement.

Il est proposé au Conseil municipal d'adopter le projet de Budget primitif annexe du Complexe touristique *Écoute-S'il-Pleut* pour l'exercice 2012.

Celui-ci, examiné par la Commission des Finances, se présente en équilibre pour les sections d'exploitation et d'investissement, ainsi qu'il suit :

Section de Fonctionnement :	Dépenses :	210 463.56 €
	Recettes :	210 463.56 €
Section d'Investissement :	Dépenses :	335 055.06 €
	Recettes :	335 055.06 €

Il convient d'en délibérer.

Appelé à s'exprimer et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, se prononçant à l'unanimité :

- adopte les chapitres de la Section de Fonctionnement tels que proposés pour l'année 2012 ;
- adopte les opérations de la Section d'Investissement telles que proposées pour l'année 2012.

Extrait reçu
en Sous-
Préfecture le

Publié ou
notifié par le
Maire le

09 A – Personnel – Actualisation du tableau des effectifs

Madame le Maire expose que dans le cadre de l'adoption du budget primitif, il convient d'approuver l'actualisation annuelle du tableau des effectifs pour chaque budget.

Elle indique les créations, modifications et suppressions d'emplois et leur date respective d'effet.

Il convient d'en délibérer.

Appelé à s'exprimer et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, se prononçant à l'unanimité,

- adopte à l'unanimité l'actualisation du tableau des effectifs inclus dans chaque budget.

Extrait reçu
en Sous-
Préfecture le
24 avril
2012.
Publié ou
notifié par le
Maire le 24
avril 2012.

09 B – Personnel – Actualisation du tableau des effectifs (détails)

Madame le Maire expose que dans le cadre de l'adoption du budget primitif, il convient d'approuver l'actualisation annuelle du tableau des effectifs pour chaque budget.

Elle indique les créations, modifications et suppressions d'emplois et leur date respective d'effet :

1. Budget de la Commune : postes à créer :

* *Filière administrative* : 1 Adjoint administratif de 1^{ère} classe au 1^{er} juillet 2012 ;

* *Filière technique* : 3 Agents de Maîtrise principaux, 13 Adjointes techniques principaux de 2^e classe, 1 Adjoint technique principal de 2^e classe à temps partiel (30/35^e) et 1 Adjoint technique de 1^{ère} classe à temps partiel (22,5/35^e) au 1^{er} juillet 2012 ;

2. Budget du Service des Eaux : poste à créer :

* *Filière technique* : 1 Adjoint technique principal de 2^e classe au 1^{er} juillet 2012.

3. Budget du Service de l'Assainissement : poste à créer :

* *Filière technique* : 1 Adjoint technique principal de 1^{ère} classe.

Il convient d'en délibérer.

Appelé à s'exprimer et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, se prononçant à l'unanimité,

- vu la loi 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,
- vu la loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant obligations statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment son article 3, 5^e alinéa,
- décide à l'unanimité la création des 21 postes tels que précisés *supra* sur les budgets de la Commune, du Service des Eaux et du Service de l'Assainissement.

Extrait reçu
en Sous-
Préfecture le

Publié ou

notifié par le Maire le

10 – Recherches de subventions – Autorisation donnée au Maire pour effectuer toutes démarches

Madame le Maire cède la parole à Monsieur Michel CAMMAS qui rappelle que dans le cadre de l'adoption du budget primitif, il convient d'habiliter Madame le Maire, sur chacune des opérations d'investissement du budget, à effectuer toutes recherches de subventions auprès de l'État, de la Région, du Département..., à présenter et arrêter les plans de financement, en cas de financements croisés et à soumettre lesdits plans de financement à chacune de ces entités pour validation ; il devra donc être établi un document par opération.

Il convient d'en délibérer.

Appelé à s'exprimer et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, se prononçant à l'unanimité,

- habilite Madame le Maire, sur chacune des opérations d'investissement du budget, à effectuer toutes recherches de subventions auprès de l'État, de la Région, du Département y compris les aides européennes potentielles ;
- habilite Madame le Maire à présenter et arrêter les plans de financement, en cas de financements croisés et à soumettre lesdits plans de financement à chacune de ces entités pour validation ;
- précise qu'il sera établi un document particulier pour chaque opération.

Extrait reçu en Sous-Préfecture le 18 avril 2012.
Publié ou notifié par le Maire le 18 avril 2012.

11 – Services des Eaux – Prestation informatique

Madame le Maire cède la parole à Monsieur Étienne BONNEFOND.

Il convient d'autoriser Madame le Maire à faire procéder à la modification du programme informatique de facturation de l'eau suivant devis du prestataire de la collectivité : INCOM S.A., 7, avenue de Dubna, 14200 Hérouville-Saint-Clair ; le coût global, formation comprise, s'établit à 2 750 euros hors taxe. (voir document joint)

Il convient d'en délibérer.

Appelé à s'exprimer et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, se prononçant à l'unanimité,

- autorise Madame le Maire à faire procéder à la modification du programme informatique de facturation de l'eau suivant devis du prestataire de la collectivité : INCOM S.A., 7, avenue de Dubna, 14200 Hérouville-Saint-Clair, sachant que le coût global de cette opération, formation comprise, s'établit à 2 750 euros hors taxe.

Extrait reçu en Sous-Préfecture le 18 avril 2012.
Publié ou notifié par le Maire le 18 avril 2012.

12 A – Tarifs divers 2012 – Piscine municipale

Madame le Maire cède la parole à Monsieur CAMMAS.

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver une révision des tarifs d'entrée de la piscine municipale à compter de la saison 2012 :

TARIFS	ANNÉE 2011	ANNÉE 2012 Proposition
Bain adulte	2.55 €	2.60 €
Carte saison adulte	51.00 €	52.00 €
Carte quinze bains adultes	30.60 €	31.00 €
Bain enfant	1.55 €	1.55 €
Carte saison jeune	20.40 €	21.00 €
Groupe jeunes (10 et plus)	1.00 €	1.00 €
Carte saison famille (parents + enfants)	102.00 €	105.00 €
Visiteurs	1.05 €	1.10 €
Cours de natation		
½ heure (enfant ou adulte)	7.15 €	7.25 €
½ heure (deux enfants)	7.75 €	7.85 €

En complément des tarifs de piscine il est rappelé que le collège de Gourdon peut bénéficier d'une aide du Conseil général du Lot pour financer l'utilisation de la piscine municipale.

Cette aide est accordée au collège en produisant les pièces suivantes :

- * Délibération du Conseil municipal précisant les tarifs appliqués aux élèves ;
- * Les différentes factures d'utilisation émises par la Commune.

Considérant que le collège de Gourdon peut bénéficier d'une aide du Conseil général du Lot pour l'utilisation de la piscine municipale, il sera proposé au Conseil municipal d'autoriser l'utilisation de la piscine par le collège moyennant le paiement des tarifs groupe en vigueur soit 1 euro par élève (valeur inchangée depuis plusieurs années).

Il convient :

- de délibérer sur l'augmentation de l'ensemble des tarifs de la piscine municipale pour l'année 2012 ;
- d'autoriser Madame le Maire à signer tout document relatif au dossier d'aide du Conseil général du Lot à l'égard du collège de Gourdon.

Il convient d'en délibérer.

Appelé à s'exprimer et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, se prononçant à l'unanimité,

- adopte à l'unanimité les tarifs d'entrée de la piscine municipale, tels que révisés *supra*, à compter de la saison 2012 ;
- et autorise Madame le Maire à signer tout document relatif au dossier d'aide du Conseil général du Lot à l'égard du collège de Gourdon.

Extrait reçu
en Sous-
Préfecture le
18 avril
2012.
Publié ou
notifié par le
Maire le 18
avril 2012.

12 B – Tarifs divers 2012 – Cinéma

Il est proposé au conseil de fixer les tarifs ci-dessous pour les entrées au cinéma : il convient d'apporter une seule modification pour mettre la Collectivité en conformité avec la convention « École et Cinéma » en ramenant le tarif à 2,50 euro :

	Tarifs 2009 et 2010	Tarifs 2011	Propositions 2012
Entrées plein tarif	6.00 €	7.00 €	7.00 €
Ticket abonnement (série de 5 tickets ou recharge carte magnétique) 6.00 € x 5	25.00 €	30.00 €	30.00 €
Entrée scolaire Primaire	2.30 €	3.30 €	2.50 €
Entrées scolaires Lycée	2.50 €	3.50 €	3.50 €
Tarif jeunes lycéens hors vacances scolaires	3.00 €	4.00 €	4.00 €
Groupe	3.00 €	4.00 €	4.00 €
Séance <i>CAP MONDE</i>	8.00 €	9.00 €	9.00 €
Location lunettes 3D		2.50 €	2.50 €
Carte magnétique d'abonnement		2.00 €	2.00 €

Il convient d'en délibérer.

Appelé à s'exprimer et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, se prononçant à l'unanimité,

- Adopte à l'unanimité les tarifs tels que détaillés *supra* pour les entrées au cinéma pour l'année 2012, en particulier en apportant la modification permettant à la Collectivité de se mettre en conformité avec la convention « École et Cinéma ».

Extrait reçu
en Sous-
Préfecture le
18 avril
2012.
Publié ou
notifié par le
Maire le 18
avril 2012.

13 – Notre-Dame-des-Neiges – Chemin rural dit « de Campagnac à Gourdon » – Rectification d'une omission lors de la modification d'assiette (complète et remplace la délibération du 31 mars 2011)

Madame le Maire cède la parole à Monsieur Roger GUITOU qui rappelle que cette délibération concerne la modification d'assiette d'un chemin rural intervenue avant 1966.

La présente délibération complète et remplace la délibération du 31 mars 2011.

Il a été constaté en 2010 que, pour une petite partie, située au centre de la propriété privée concernée, le chemin déclassé, correspondant à l'ancien tracé, n'avait pas été rétrocédé au propriétaire riverain. Il s'agit, clairement, d'une omission : une parcelle non numérotée, d'une contenance de 5 ares 60 centiares, correspond bien à une portion de l'ancien chemin.

Le propriétaire actuel rappelle son achat de la propriété, en 1966 et explique que ses prédécesseurs avaient acquis de la commune de Gourdon cette portion de chemin rural en compensation de la nouvelle route ouverte sur leur propriété.

Il apparaît que cette situation d'imprécision cadastrale doit être rapidement résolue au bénéfice du demandeur comme à celui de la Commune.

C'est pourquoi il est proposé au Conseil municipal :

- d'approuver la cession définitive de ladite portion du chemin rural « de Campagnac à Gourdon » à M. Jean Grisard ;

- de compléter le dossier par l'évaluation du service des domaines réalisée en date du 24 août 2011 et estimant la cession à 200 euros ;
- de fixer le montant de cette cession au prix global et forfaitaire de 100 euros, frais en sus à la charge de l'acquéreur ;
- d'autoriser Madame le Maire à signer l'acte de vente rédigé à la diligence de M^e Christian Serres, notaire à Gourdon, ainsi qu'à procéder à la modification subséquente du parcellaire cadastral.

Il convient d'en délibérer.

Appelé à s'exprimer et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, se prononçant à l'unanimité,

- décide la cession définitive de ladite portion du chemin rural « de Campagnac à Gourdon » à M. Jean Grisard ;
- fixe le montant de cette cession au prix global et forfaitaire de 100 euros, frais en sus à la charge de l'acquéreur ;
- autorise Madame le Maire à signer l'acte de vente rédigé à la diligence de M^e Christian Serres, notaire à Gourdon, ainsi qu'à procéder à la modification subséquente du parcellaire cadastral.

14 – Questions diverses

Madame le Maire demande si quelqu'un souhaite prendre la parole au titre des questions diverses.

Monsieur Jean LOUBIÈRES demande quand sera désigné le nouveau Premier-adjoint.

Madame le Maire précise que cette désignation sera à l'ordre du jour du prochain conseil municipal.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, Madame le Maire lève la séance à 23 heures.